

La Salette

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 39

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183886>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 23 Septembre 1876.

Le *Conteur vaudois* vient associer ses plus sincères regrets à ceux déjà exprimés par tous ses confrères de la presse au sujet de la mort de M. le pasteur Combe, à la Tour-de-Peilz.

M. Combe était non-seulement pour nous un ami, mais nous avions en lui un des plus dévoués collaborateurs de notre petite feuille à laquelle il vouait un intérêt tout particulier. Ses productions littéraires étaient de véritables croquis de la vie vaudoise qu'il avait longtemps étudiée, et dans lesquels perçait toujours une grande finesse d'observation, sous un ton de bonhomie et de gaieté qui plaisait au lecteur dès les premières lignes.

M. Combe a eu une carrière des mieux remplies ; la preuve en est toute vivante dans les excellents souvenirs et l'heureuse influence qu'ils a laissés partout où sa mission ecclésiastique l'avait appelé.

Un nombre considérable d'amis, de connaissances, de pasteurs venus de toutes les parties du canton se sont rendus aux funérailles de cet homme si généralement regretté. Sa paroisse était là tout entière ; hommes, femmes et enfants étaient accourus de bonne heure et avaient pris place dans le temple de la Tour, où le cercueil fut transporté au milieu d'une foule compacte et recueillie.

Aussi, avons-nous vu les larmes couler de tous les yeux lorsque M. le pasteur Cérésole, dans un discours plein de sentiment et d'émotion, retraça la vie de celui qui avait semé sur ses pas tant d'affection, d'amour et de charité chrétienne.

Un des principaux traits du caractère de Georges Combe était la bienveillance ; rien d'amer, ni de jaloux : dans ce cœur tout était bon. Sa gaieté naturelle et sympathique le faisait volontiers rechercher la compagnie de plus jeunes que lui, et il savait toujours tenir son entourage sous le charme de sa conversation émaillée de piquantes anecdotes, qu'il savait si bien raconter.

M. Combe était une de ces figures qui dès le début éveillent vos sympathies, un de ces cœurs auxquels on peut largement ouvrir le sien, tant ils vous inspirent de respect et de confiance. « Rien de guindé, rien d'étroit dans son christianisme, nous a dit M. le pasteur Cérésole ; sa piété fut pratique. » Ces dernières paroles peignent mieux que tout ce

que nous pourrions ajouter, la vie de cet homme de bien.

L. M.

La Salette.

Les journaux français, l'*Univers* en particulier, ont rapporté que 1500 pèlerins s'étaient rendus dernièrement sur la montagne de *La Salette*, « pour se nourrir à la table sainte du pain des forts, » et qu'après les vêpres avait eu lieu le récit de l'apparition de la Vierge Marie sur cette montagne. Ceci nous a remis en mémoire ce que racontait, il y a quelques années, à Lausanne, un Français, homme très haut placé dans son pays. Il affirmait que l'affaire de *La Salette* ne méritait aucun crédit, et que, par une circonstance tout exceptionnelle, il avait vu chez la couturière la robe qui avait servi à la supercherie. Nous avons pensé dès lors que les quelques détails historiques qui suivent, et qui sont généralement peu connus, feraient plaisir à nos lecteurs. Ils sont empruntés au grand ouvrage de Pierre Larousse, qui ne puise ses renseignements qu'à bonne source :

Le 19 septembre 1846, vers 3 heures du soir, deux petits bergers, assis au bord d'un ruisseau, sur les pentes de la montagne de la Salette, située aux environs de Grenoble virent apparaître, vêtue d'une robe éblouissante, une belle dame qui marchait sur l'herbe, sans la courber, et qui disparut après leur avoir conté une grande nouvelle et confié un grand secret. Ces enfants étaient Maximin Giraud, âgé de 11 ans, et Mélanie Mathieu, âgée de 14 ans. On leur fit répéter le récit de cette aventure. La dame inconnue avait parlé en français et en patois du pays, et leur avait tenu un discours assez baroque et trop long pour être rapporté ici. L'autorité ecclésiastique s'émut : il y avait de quoi. Les deux enfants furent remis entre les mains de la supérieure des religieuses de la Providence, et M. Rousselot, vicaire général du diocèse, en présence du curé de la cathédrale de Grenoble, obtint d'eux, assure-t-on, la confidence du secret confié par la dame inconnue. Ce secret fut transcrit sur un papier soigneusement scellé, adressé à Rome, et dont le contenu n'a jamais été publié.

Au mois de juillet suivant, l'évêque de Grenoble ordonna une enquête sur ces faits pour s'assurer si la vierge Marie était réellement apparue aux jeunes bergers. Le rapport fait en 1848, concluait à l'existence du miracle, et quelque temps plus tard, ce prélat annonçait aux fidèles de son diocèse que le catholicisme comptait un miracle de plus et que la Vierge était réellement apparue sur la montagne de la Salette. L'événement fut publié dans tout le monde catholique et des milliers de pèlerins vinrent visiter le lieu du miracle et puisèrent dans un ruisseau voisin une eau qui, transportée dans tous les pays, guérissait toutes les maladies imaginables et inimaginables.

Cependant une vague rumeur et des doutes sur l'authenticité du miracle vinrent jeter le trouble dans l'âme de ceux qui avaient épousé cette croyance. Une discussion s'éleva entre les membres du clergé sur la manière dont l'enquête avait été faite, divers écrits niant le miracle furent publiés et provoquèrent l'intervention de l'autorité diocésaine, qui raccommoda les affaires tant bien que mal.

Les écrits incriminés disaient qu'une demoiselle de la Merlière, autrefois religieuse de la Providence, s'était fait passer pour la Vierge auprès des petits bergers. En 1855, Mlle de la Merlière intenta aux auteurs de certains écrits dirigés contre elle un procès pour raison de préjudice causé à sa réputation. C'est grâce à ce procès que la lumière fut faite. Quoi qu'il se fut passé neuf ans depuis la prétendue apparition et qu'il fut difficile aux défenseurs de revenir sur cet événement déjà éloigné, ils réussirent à rassembler un nombre suffisant de témoignages on ne peut plus probants. Un sieur Fortin, conducteur de la diligence de Valence à Grenoble, vint déclarer que vers l'ouverture de la chasse, en 1846, c'est-à-dire juste à l'époque de l'apparition, il avait amené à Salette Mlle de la Merlière, connue dans tout le pays pour ses excentricités, qu'il l'avait descendue au pied de la montagne et qu'elle lui avait dit avec une grande exaltation : « Je vais faire une action d'éclat, on parlera de moi dans la postérité. »

Quelques jours après la même demoiselle se montrait à Laus, dans un couvent, revêtue du même costume qu'avait la Vierge apparue aux petits bergers, c'est-à-dire une robe jaune sur laquelle étaient brodés les instruments de la passion et un chapeau en pain de sucre.

Un peu plus tard, quand on parla du miracle et que l'on fit voir au sieur Fortin des médailles frappées à cette occasion, il ne put s'empêcher de s'écrier : « C'est un tour de Mlle de la Merlière. »

Celle-ci le rencontrant un jour, lui dit : « Permis à vous, Fortin, de n'en rien croire ; mais laissez donc croire les autres, cela fait tant bien à la religion. » Une dame Chevalier déposa qu'elle avait vu chez Mlle de la Merlière la fameuse robe jaune, et un M. Vial, ancien greffier du tribunal, vint dire que Mlle de la Merlière lui avait avoué que c'était elle qui s'était montrée aux bergers dans le costume de la Vierge Marie. Enfin le clergé lui-même était au fait de toutes ces intrigues, et dans un dîner qui réunissait, au moment de l'enquête, tous les chanoines de Grenoble, une violente querelle s'éleva entre ceux qui déclaraient cette supercherie très profitable à la religion et d'autres qui voulaient la faire rejeter comme absurde.

Mlle de la Merlière était connue depuis longtemps par ses excentricités. On découvrit que l'apparition de la Salette n'était pas la seule, mais que le clergé avait soigneusement caché les autres.

Le Tribunal civil de Grenoble déclara que l'action en dommages et intérêts intentée par Mlle de la Merlière était mal fondée et condamna la demanderesse aux frais. Elle recourut contre ce jugement par l'organe de M. Jules Favre ; mais malgré l'éloquent plaidoyer de l'illustre avocat, la cour impériale de Grenoble confirma purement et simplement le jugement de première instance, mais interdit à la presse périodique la publication des débats. On les trouve aujourd'hui dans un volume publié à Paris, en 1855, par M. Sabattier, sous le titre : *Affaire de la Salette*.

L'eau de la Salette est expédiée dans le monde entier par une congrégation qui s'est établie sur les lieux. Cette eau, qui guérit plus de malades que la revalésnière, on la donne ; on ne demande que le prix du verre ; seulement le verre coûte 5 francs. Quoique le procès de Grenoble ait mis au jour la supercherie, il y a encore des gens qui croient à l'apparition de la Vierge, aux vertus miraculeuses de l'eau de la Salette. Des hommes, qui se croient raisonnables, sont allés contempler avec onction l'endroit à jamais sacré où Mlle de la Merlière avait arboré sa robe jaune et son bonnet en pain de sucre.



La chanson populaire.

(5^{me} ET DERNIER ARTICLE.)

Les Sociétés chorales sont très-bien placées pour donner une bonne impulsion à la chanson populaire. Dans leur propre intérêt, elles doivent favoriser ces productions individuelles qui fortifient le chanteur en lui donnant plus d'assurance. Le chanteur est comme un soldat ; jeune il est hésitant, peu sûr de lui, facilement accessible à la peur. Mais après quelques combats, surtout s'il en sort victorieux, il se transforme. Sa timidité disparaît, et l'aplomb la remplace. Alors, il attaque vigoureusement, marche en avant avec entrain et ne connaît plus les défaillances. C'est maintenant un guerrier sur lequel son chef peut compter.

Messieurs les directeurs de chant peuvent faire beaucoup pour former le goût des Sociétés qu'ils dirigent. Souvent appelés à présider des soirées familiales et joyeuses, leur influence peut empêcher l'exhibition de ces morceaux innommés, ramassés on ne sait où, et qui n'ont rien de littéraire, ni de musical.

Les étudiants de notre académie, dessus du panier de la jeunesse studieuse, peuvent revendiquer une part d'influence sur la chanson populaire.

Cultivés, pleins d'enthousiasme, possédant jeunesse de visage et jeunesse de cœur, leurs réunions sont toujours étincelantes de gaieté et d'expansion.

Quelle que soit d'ailleurs la couleur de leur casquette, les étudiants inscrivent toujours le chant dans le programme de leurs petites fêtes.

Je suppose que « l'Helvetia » chante la patrie, que « Belles-Lettres » conserve les saines traditions littéraires des Vinet, des Olivier et des Rambert, et que la Société qui porte le nom gracieux de « Stella » brille par des productions essentiellement poétiques.

Aussi dirai-je à ces Sociétés, comme à toutes celles qui réunissent la jeunesse de notre pays : chantez, chantez toujours !

* * *

Les officiers chargés de commander à nos milices feront une bonne œuvre en favorisant le développement de la chanson patriotique parmi nos jeunes soldats.

Le petit recueil publié il y a une dizaine d'années par les soins de la section vaudoise de la Société fédérale des officiers a été très-bien accueilli et a rendu de bons services. Seulement, il ne faudrait pas qu'en vertu de je sais quel code draconien, l'autorité militaire supérieure empêchât à nos soldats de chanter, comme cela a eu lieu dans différents services depuis la nouvelle organisation militaire.

Que par un ordre du jour on règle cette expansion de la gaieté, je l'accorde volontiers, mais, qu'on qu'on empêche le chant d'une manière absolue, je ne puis pas l'admettre.

Autant que cela peut se concilier avec les exigences du service, il faut que le soldat puisse montrer sa gaieté en chantant la patrie.

La discipline n'a rien à gagner à un rigorisme outré et la dignité républicaine y a tout à perdre.